

---

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 241-0526**

AVIS PUBLIC, vous est donné par la greffière que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 8 juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 241-0526, relatif à la gestion contractuelle.**

Ce règlement a comme objectif de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Rosaire, ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2026.

  
Chantal Baril  
Greffière